

Congrès des Femmes PPE- Berlin 8 octobre 2004
Résolution

- a. Constatant que l'égalité entre les sexes n'est pas encore réalisée ; que le « gendermainstreaming », en tant qu'instrument pour réaliser l'égalité entre les sexes à tous les niveaux et dans tous les domaines, n'a pas atteint ses objectifs jusqu'ici.
- b. Préoccupées par l'appauvrissement continu des femmes, signe d'une injustice énorme vis-à-vis des femmes et de leurs familles .
- c. Conscientes du fait que dans la réalisation de l'agenda de Lisbonne, les femmes ne sont pas considérées comme facteur de contribution important.
- d. Accueillant favorablement la nouvelle Directive comme un pas important atteint par consensus en vue de l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans l'accès et la fourniture de biens et de services.
- e. Regrettant que le consensus atteint par le Conseil des Ministres, en ce qui concerne le compromis sur l'article 4, omette l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans le domaine des assurances et des pensions.
- f. Soulignant la nécessité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, contrecarrée par le nombre limité de structures d'accueil pour les enfants.
- g. Conscientes de la violence envers les femmes sous toutes ses formes qui constitue toujours un problème majeur, aussi bien dans l'Union européenne que dans les pays candidats.

Les FPPE :

1. demandent que l'on continue à développer l'information et la sensibilisation au genre à tous les niveaux de la prise de décision, de l'exécution et de l'élaboration de la politique et de la législation.
2. pressent la Commission européenne et les Etats membres de mettre en application leur décision de combler l'écart croissant entre les revenus, l'emploi et la sécurité sociale des hommes et des femmes, et particulièrement des femmes migrantes. Ainsi , la contribution des femmes à l'économie sera plus importante, la participation des femmes dans la prise de décision, dans la société et en politique sera plus efficace et l'agenda de Lisbonne plus susceptible d'être réalisé.
3. plaident pour la suppression des obstacles qui freinent généralement l'activité professionnelle des femmes .
4. demandent que la Commission européenne contrôle les rapports des Etats membres sur l'application des Directives concernant l'égalité de traitement, en signale les effets sur une base annuelle et soutienne tous les efforts déployés contre les inégalités de genre.
5. pressent la Commission d'étendre les programmes concernant la violence contre les femmes (comme le programme Daphné) et de forcer les Etats membres à appliquer strictement leur législation existante concernant la lutte contre la violence.